

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2025-62

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

pouvoirs : 10

OBJET :

**PERSONNEL
MUNICIPAL - MISE À
JOUR DU TABLEAU
DES EMPLOIS SUITE
À AVANCEMENTS DE
GRADE**

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 15 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2025.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Mireille NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Fleur GOSSELIN a été nommée Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois, afin de permettre des avancements de grade.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création des emplois correspondant au grade d'avancement au tableau des effectifs.

Suite aux entretiens d'évaluation, plusieurs agents de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade puisqu'ils répondent aux critères d'ancienneté et d'expériences professionnelles. Le tableau actuel des effectifs ne permet pas la nomination des intéressés au grade supérieur et il est donc nécessaire de créer les postes suivants :

Filière culturelle :

- création de 2 postes d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28 ;

Vu le Décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2026 ;***
- ***AUTORISE l'inscription des crédits correspondants au budget 2026.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE